

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 70 (1998)

Heft: 3

Artikel: Logement patrimonial : 1. groupe résidentiel et commercial, 2-4 place du Cirque et 1 avenue du Mail à Genève : architectes de la rénovation Devanthéry & Lamunière, Carouge

Autor: Malfroy, Sylvain / Devanthéry, Patrick

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. Groupe résidentiel et commercial, 2-4 place du Cirque et 1 avenue du Mail à Genève architectes de la rénovation Devanthéry & Lamunière, Carouge

La conception d'origine de cet immeuble projeté par l'agence d'architecture P. Bussat - J.-M. Lamunière au milieu des années 1950 favorise d'emblée la mixité des fonctions et leur flexibilité dans le temps. L'ossature de béton armé libre de tout mur porteur permet de redéfinir en tout temps le positionnement des cloisons. Le rez de chaussée est largement dégagé. Une entrée unique dessert les deux doubles immeubles et conduit par des rampes aux cages d'escaliers qui partent de l'entre-sol. Les façades extérieures sont indépendantes de la structure. Elles consistent de pans de verre modulés, équipés de stores extérieurs à lamelles, d'une protection contre le soleil et la lumière et d'un élément de convecteur.

La possibilité de remplacer les habitations par des locaux professionnels, au gré de l'expansion urbaine, avait ainsi été anticipée par les concepteurs et c'est précisément ce potentiel que le maître de l'ouvrage entendait exploiter à l'occasion d'une réfection lourde de l'immeuble. Ce changement d'affectation ne rencontrait pas d'obstacle officiel, vu le niveau élevé des nuisances sonores à cet endroit. C'est pourtant la résistance des associations de locataires qui a incité le maître de l'ouvrage à limiter les mesures d'entretien à la réfection de l'enveloppe, pour en améliorer les performances énergétiques, en simplifier l'entretien et en moderniser l'image.

Plusieurs options ont été étudiées:

- survitrages métalliques extérieurs
- refaire à l'identique les pans de verre modulaires avec châssis en bois
- refaire à l'identique les pans de verre modulaires avec châssis en métal
- chercher une nouvelle expression de façade qui respecte le thème de l'ossature

et du remplissage tout en optimisant la question des ponts thermiques. L'usage ayant démontré que les locataires appréciaient peu la transparence du contre-cœur, la réfection à l'identique a été écartée.

La solution retenue a été de concevoir un nouvel élément de remplissage affleuré, susceptible d'être mis en oeuvre avec un minimum de perturbations à l'intérieur. Les parties obsolètes du pan de verre ancien (fenêtres supérieures, caissons de stores) ont été effectivement démontées après la pose de la nouvelle peau. La partie inférieure a été intégrée dans le réagencement du contre-cœur; les convecteurs ont également été récupérés.

Le bilan de cette intervention compte aux nombres des points positifs:

- une meilleure pénétration de la lumière (élimination des linteaux et caissons supérieurs)
- prise en compte des préférences des usagers (obturation du contre-cœur)
- facilité de la mise en oeuvre (possible même lors d'un chantier d'hiver) et maintien des activités pendant les travaux
- optimisation énergétique du bâtiment y compris au niveau des ponts thermiques
- radicalisation du rapport expressif ossature/remplissage
- réversibilité de l'intervention (éthique de la restauration)

Ces gains ont fait préférer la solution à la fois élégante et pragmatique préconisée par les architectes à la solution du survitrage, qui n'avait pour elle que d'être, en termes absolus, la meilleure marché, sans offrir de réelles synergies.

Sylvain Malfroy, historien, collaborateur scientifique EPFL-DA

NOTE DES ARCHITECTES

Le projet a proposé une rénovation des façades de l'immeuble situé 2 et 4 place du Cirque, réalisé en 1955 par les architectes P. Bussat et J.M. Lamunière.

Le système de façade original était composé d'une ossature d'éléments préfabriqués en béton armé posés devant les porteurs dans laquelle étaient insérés des panneaux de façade en menuiserie bois et vitrages simples. Après 40 ans, les éléments préfabriqués ne nécessitaient que des réparations légères et un nettoyage à l'eau, quant aux panneaux de façade en bois, ils étaient passablement détériorés et ne garantissaient plus une isolation thermique et phonique suffisante.

La rénovation respecte le principe original de composition des façades. Dans l'ossature des préfabriqués BA restaurés, de nouveaux panneaux de façade en huisserie aluminium viennent remplacer les anciens, ils sont affleurés avec le nu extérieur des préfabriqués BA. Cette situation permet une intervention minimum à l'intérieur du bâtiment et la mise en place d'une isolation thermique supplémentaire au niveau des contre-cœurs.

Respectueuses de ces principes d'intervention, les nouvelles façades présentent un aspect résolument contemporain tout en s'inscrivant en filiation avec les façades originales.

Patrick Devanthéry

Ci-dessous : travée du plan type, détail du panneau de façade avant et après

Sources des documents anciens : archives Jean-Marc Lamunière, Genève

